

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2019, disponible sur le site internet de la ville.

Budget Principal

➤ Section de Fonctionnement :

L'année 2018 a généré un excédent de fonctionnement de 1 071 615,96 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (695 306,44 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 1 766 922,40 €.

DEPENSES

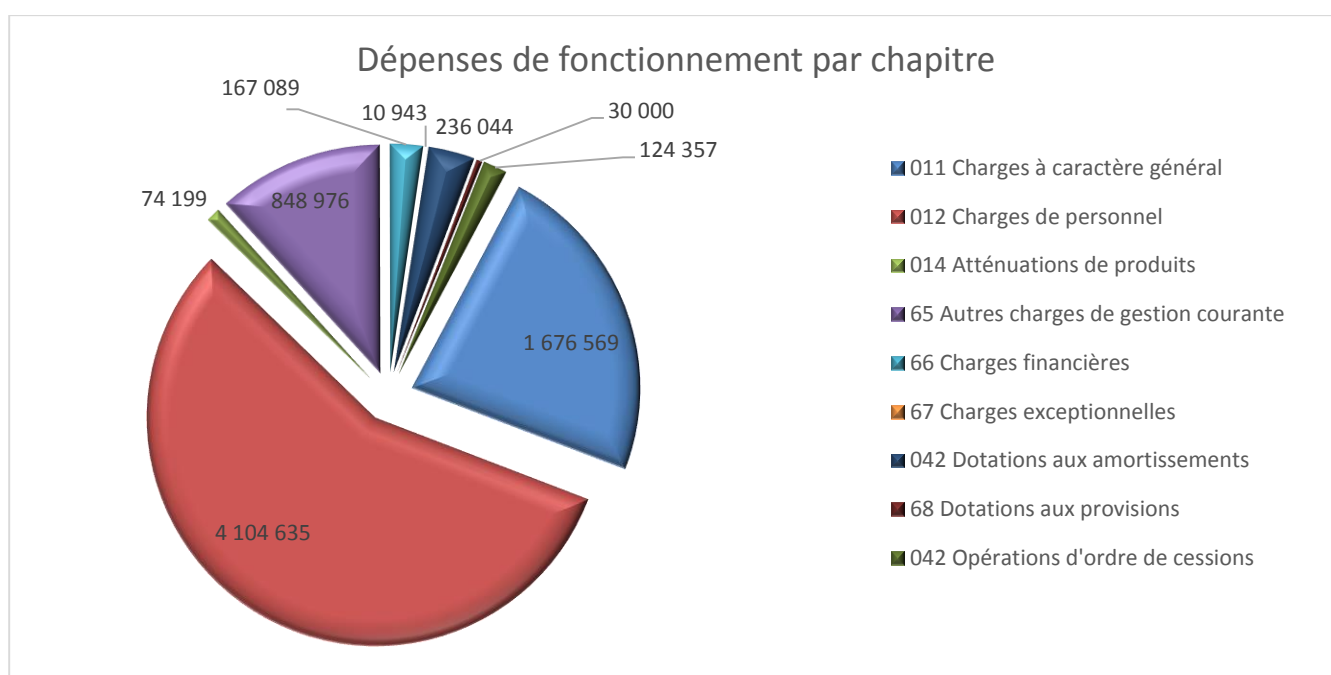
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,99% par rapport à celles de 2017 passant de 7 201 371,03 € à 7 272 811,25 € soit +71 440,22 €.

Il faut noter que :

- Les charges à caractère général sont en baisse (-100 080 € ; - 5,60%) ;
- Les charges de personnel sont en baisse de 1,03% ; cela est dû à la suppression progressive des contrats aidés, la vacance d'un poste aux services techniques ainsi que la réorganisation du service entretien ;
- La dépense liée au FPIC (17 971 €) est en baisse. En 2018, la ville a aussi été bénéficiaire de ce fonds, en conséquence le solde a été positif pour Mehun de 88 284 € (106 255 € en recettes et - 17 971 € en dépenses) ;
- La subvention au CCAS est en hausse (220 000 € en 2018 / 210 000 € en 2017) et correspond au besoin d'équilibre du CCAS ;
- Les charges financières sont en légère diminution (-9 316€) en raison du désendettement entre 2017 et 2018 ;
- Les charges exceptionnelles sont stables

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

Chapitre	CA 2018
011 Charges à caractère général	1 676 569,20
012 Charges de personnel	4 104 634,67
014 Atténuations de produits	74 199,00
65 Autres charges de gestion courante	848 976,00
66 Charges financières	167 088,92
67 Charges exceptionnelles	10 942,84
042 Dotations aux amortissements	236 044,10
68 Dotation aux provisions	30 000,00
042 Opérations d'ordre de cessions	124 356,52
TOTAL	7 272 811,25



RECETTES

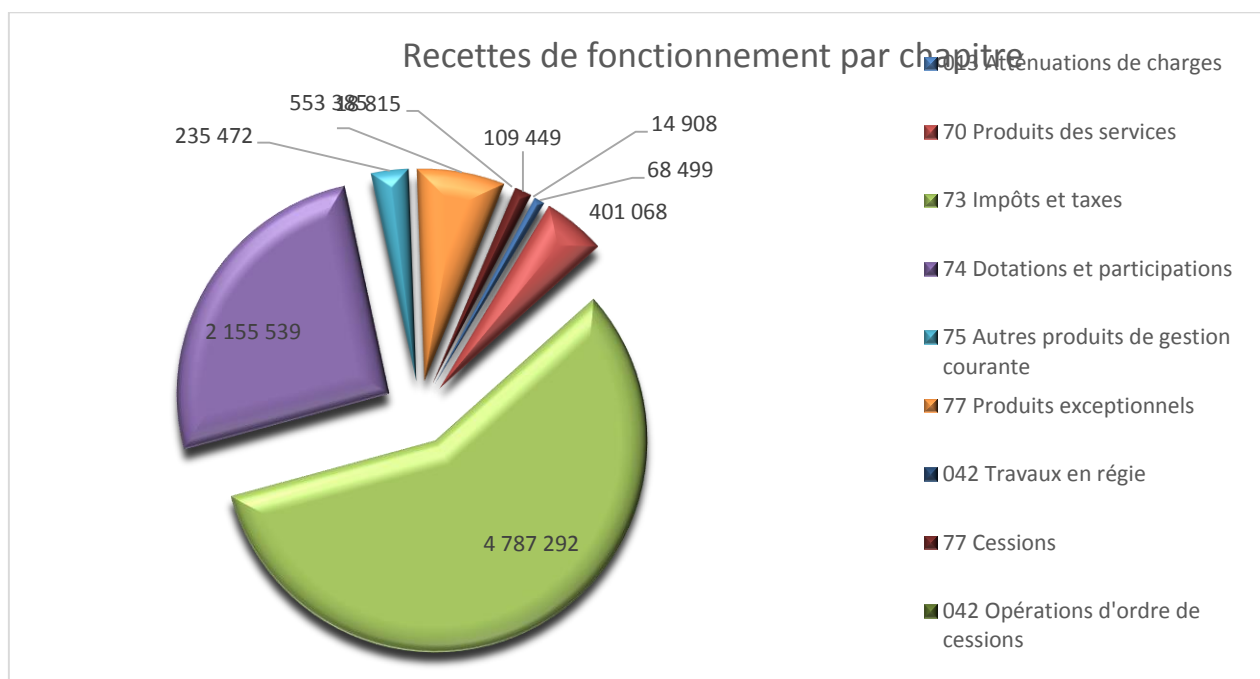
Les recettes ont globalement augmenté de 4,73% par rapport à celles de 2017 passant de 7 967 515,56 € à 8 344 427,21 € soit + 376 911,65 €.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La DGF est en baisse (- 15 278 € soit - 1,40 %) ;
- Les recettes de la fiscalité sont en hausse (+19 308 €), les taux 2018 étant restés identiques à ceux de 2017 ;
- Les droits de mutation diminuent de 23 952 € ce qui indique une baisse des transactions immobilières sur la commune ;
- Les produits de gestion courante sont en baisse en raison d'un nombre d'arrêts maladie moindre et du non renouvellement des contrats aidés ;
- Le montant élevé des produits exceptionnels correspond à l'indemnisation de 520 000 € versée par notre assureur suite à l'incendie des services techniques en août 2017 ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

Chapitre	CA 2018
013 – Atténuations de charges	68 499,00
70 – Produits des services	401 068,20
73 – Impôts et taxes	4 787 292,23
74 – Dotations et participations	2 155 539,35
75 – Autres produits de gestion courante	235 471,55
042 – Travaux en régie	18 814,93
77 – Produits exceptionnels	553 385,43
77 - Cessions	109 448,87
042 – Opérations d'ordre de cessions	14 907,65
TOTAL	8 344 427,21



➤ Section d'Investissement :

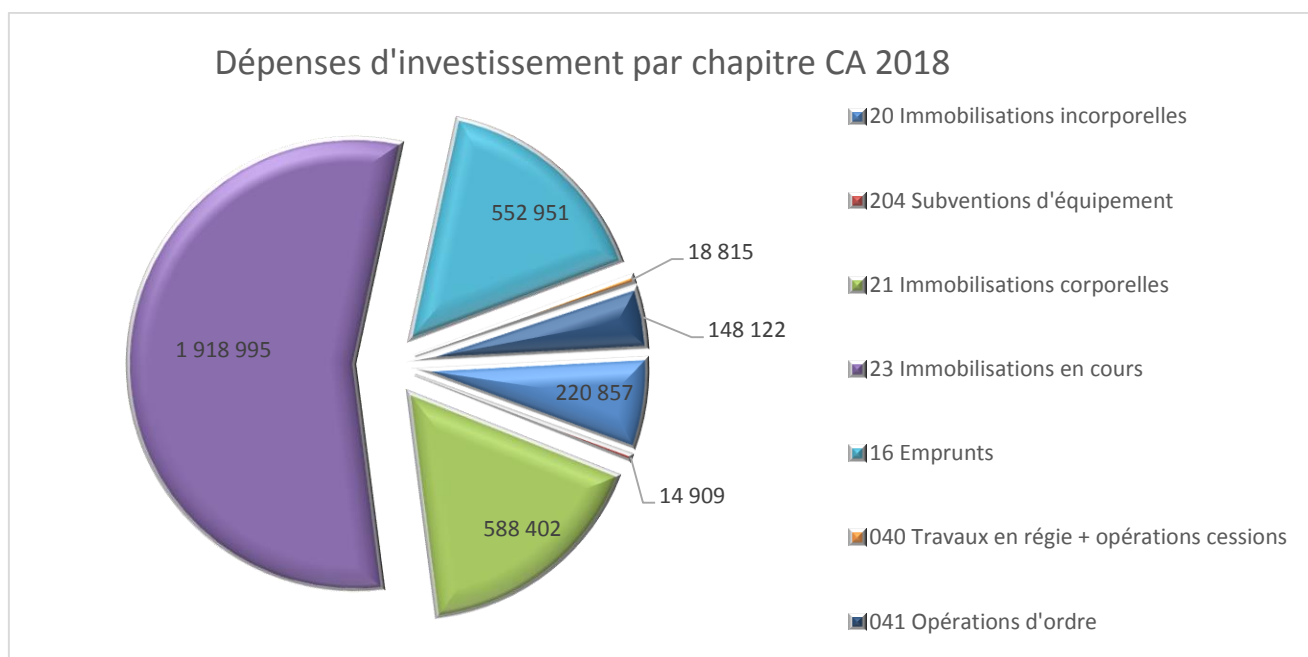
DEPENSES

Les dépenses d'investissement ont augmenté et sont passées de 3 355 795,24€ en 2017 à 3 463 051,94 € en 2018.

Les dépenses d'équipement ont été de 2 743 164,01 € en 2018 (*Chapitres 20 : études ; 21 : acquisitions ; 23 : travaux ; 204 : subventions d'équipements*). Elles étaient de 2 639 549 € en 2017.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

Chapitre	CA 2018
20 Immobilisations incorporelles	220 857,39
204 Subventions d'équipement	14 909,21
21 Immobilisations corporelles	588 402,01
23 Immobilisations en cours	1 918 995,40
16 Emprunts	552 951,09
040 Travaux en régie + opérations cessions	33 722,58
041 Opérations patrimoniales	133 214,26
TOTAL	3 463 051,94



RECETTES

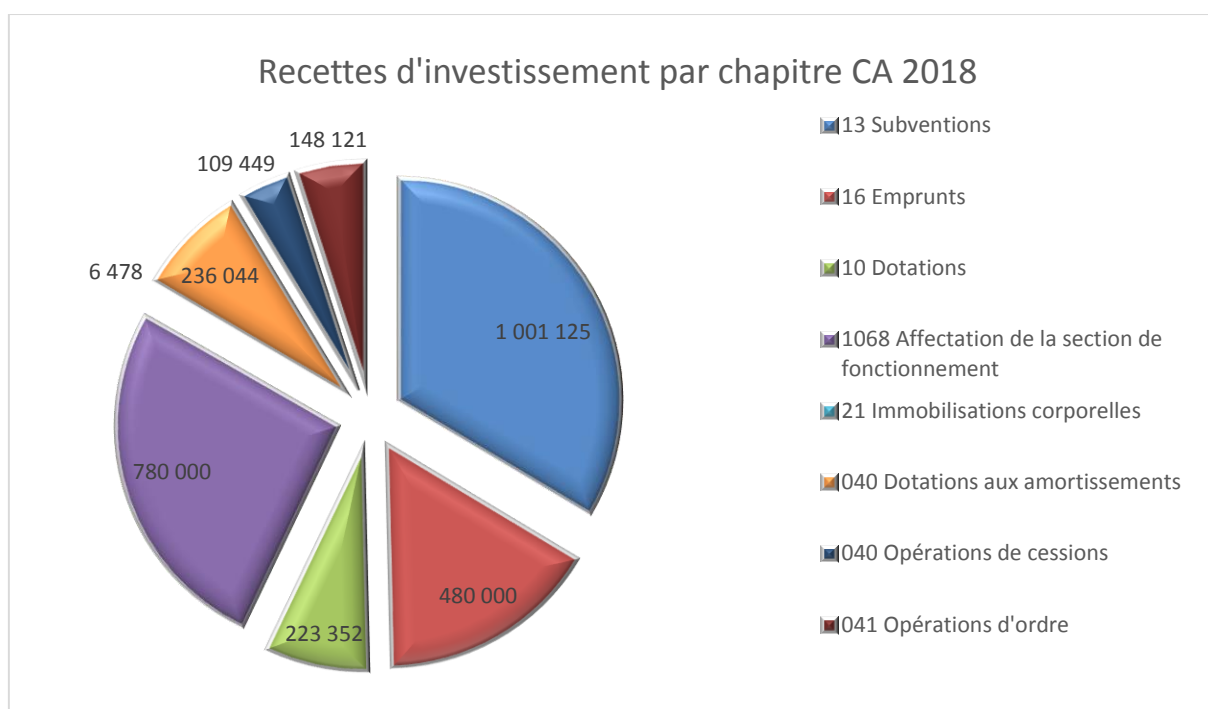
Les recettes ont globalement progressé (1 808 697,50 € en 2017 et 2 984 568,98 € en 2018) :

- Le FCTVA : 315 928,53 € perçus en 2017 et 166 034,37 € en 2018 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente.
- Les subventions reçues : 453 106 € en 2017 et 1 001 124,54 € en 2018 ;
- En 2018, deux emprunts pour un total de 480 000 € ont été réalisés.
- L'affectation de la section de fonctionnement est de 780 000 € en 2018 contre 590 000 € en 2017.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 114 551,93 € avant intégration des résultats des budgets annexes eau potable et assainissement. L'excédent de fonctionnement permet de couvrir ce besoin.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2018

Chapitre	CA 2018
13 Subventions	1 001 124,54
16 Emprunts	480 000,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	223 351,82
1068 Affectation de la section de fonc.	780 000,00
20 / 21 Immobilisations corporelles	6 477,74
040 Dotations aux amortissements	236 044,10
040 Opérations de cessions	109 448,87
041 Opérations patrimoniales	133 214,26
TOTAL	2 984 568,98



Budget annexe Eau potable

➤ Section d'exploitation :

L'année 2018 a généré un déficit de 9 582,65 €. Le résultat cumulé est de 206 338,43 €.

Les recettes sont restées stables de 146 845,20 € en 2017 à 144 225,01 € en 2018.

Les dépenses ont augmenté et s'élèvent à 153 807,66 € (134 963,30 € en 2017) ; les principales dépenses étant les dotations aux amortissements et la contribution au SMAERC.

➤ Section d'investissement :

Le déficit 2018 est de 504 278,73 € et il est dû aux travaux de remplacement des canalisations d'eau potable dans le centre-ville.

La compétence eau potable est transférée à la Communauté d'agglomération de Bourges au 1^{er} janvier 2019.

La répartition d'intégration des résultats de ce budget dans le budget principal sera la suivante :

- ✓ Le résultat d'exploitation de 206 338,43 € sera conservé par Mehun et intégré au budget principal ;
- ✓ Une partie du déficit d'investissement (46 890,03 €) sera transféré à Bourges Plus pour neutraliser le solde positif des reports d'investissement repris par Bourges Plus. Le reste du déficit (-126 541,62 €) sera intégré au budget principal de Mehun.

Budget annexe Assainissement

➤ Section d'exploitation :

L'année 2018 a généré un excédent de 35 684,11 € alors qu'en 2017, cet excédent était de 40 128,78 €. Les charges financières sont restées quasi-stables à 33 120,66 €.

Les recettes ont augmenté entre 2017 (211 734,14 €) et 2018 (264 095,88 €), grâce à une augmentation des recettes de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

➤ Section d'investissement :

Les dépenses d'équipement (*chapitres 20, 21 et 23*) sont de 138 973,81 € en 2018 (*travaux de remplacement des canalisations dans le centre-ville*). Les recettes de 2018 ont été de 188 725,75 €, dont 182 385,38 € de dotations aux amortissements et de 6 340,37 € de participation de la commune d'Allouis à la construction de la station d'épuration.

Après reports, l'excédent est de 27 468,50 €.

La compétence assainissement est transférée à la Communauté d'agglomération de Bourges au 1^{er} janvier 2019.

La répartition d'intégration des résultats de ce budget dans le budget principal sera la suivante :

- ✓ Le résultat d'exploitation sera conservé en partie par Mehun à hauteur de 180 762,21 €, la différence sera reversée à Bourges Plus pour neutraliser l'impact des ICNE (8 438,60 €) ;
- ✓ L'excédent d'investissement sera partagé entre les deux collectivités : 21 597,83 € pour Bourges Plus pour neutraliser le solde négatif des reports d'investissement qui lui sont transférés, 27 468,50 € seront conservés par Mehun.